

Conseil de la Ville

Règlement RV-2002-00-13 décrétant
l'ouverture des rues de la Rochelle,
Anne-Hébert et Germaine-Guèvremont

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Ouverture de rue**
Le Conseil ordonne l'ouverture de la rue de la Rochelle sur le lot 2 660 814 du cadastre du Québec, tel que montré au plan d'Yves Lefebvre, arpenteur-géomètre, minute 3878, l'ouverture des rues Anne-Hébert sur le lot 29-153 du cadastre de la paroisse de Saint-Nicolas et Germaine-Guèvremont sur le lot 26-184 de ce cadastre, tels que montrés sur le plan d'Alain Gosselin, arpenteur-géomètre, minute 7145.

Adopté le 22 avril 2002

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 MAI 2002